



**Direction générale de l'enseignement  
et de la recherche  
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'innovation  
Sous-direction de l'enseignement supérieur  
Bureau des formations de l'enseignement supérieur  
78 rue de Varenne  
75349 PARIS 07 SP  
0149554955**

**Note de service  
DGER/SDES/2022-37  
12/01/2022**

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 15/02/2022

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 0

**Objet :** modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme rénovés de BTSa des spécialités Qualité, Alimentation, Innovation et Maîtrise sanitaire (BioQUALIM), Métiers du végétal : Alimentation, ornement et environnement (MVAOE), Agronomie, cultures et biodiversité (ACB) à partir de la rentrée 2023.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

Etablissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole DDT(M)

Inspection de l'Enseignement Agricole

Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP)

Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO)

Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

**Résumé :** les projets de référentiel rénovés des BTSa spécialité : Qualité, Alimentation, Innovation et Maîtrise sanitaire (BioQUALIM), Métiers du végétal : Alimentation, ornement et environnement (MVAOE), Agronomie, cultures et biodiversité (ACB).

#### Textes de référence :

- Décret n° 2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole

La présente note de service a pour objet de présenter les modalités de consultation des équipes pédagogiques des établissements concernés par la mise en place des référentiels de diplôme rénovés des BTSA à partir de la rentrée 2023 :

- Qualité, Alimentation, Innovation et Maîtrise sanitaire : BioQUALIM (ex-Sciences et Technologie des Aliments)
- Métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement (ex-Production Horticole)
- Agronomie, cultures et biodiversité (ex-Agronomie, production végétales)

Les rénovations des BTSA nous ont conduits à nous interroger sur l'attractivité et la lisibilité des intitulés de diplômes. Une réunion de créativité avec des établissements délivrant ce BTSA et des étudiants a été organisée par la DGER pour établir des propositions d'intitulés. Quatre intitulés pour chacun des diplômes ont été mis à la consultation du public de juin à octobre 2021, et ceux qui ont été le plus plébiscités ont été retenus (cf supra).

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation ont préalablement été soumis à la commission professionnelle consultative (CPC) Agriculture, Agroalimentaire et Aménagement des espaces du 16 novembre 2021.

Les référentiels de diplôme, incluant les référentiels de formation, sont mis en consultation auprès des équipes enseignantes avant leur présentation au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agroalimentaire et vétérinaire (CNESERAAV) et au Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA).

Sont consultables :

- Les projets de référentiel de diplôme rénové du BTSA spécialité Qualité, Alimentation, Innovation et Maîtrise sanitaire (BioQUALIM), Métiers du Végétal : alimentation, ornement et environnement et Agronomie, cultures et biodiversité
- Les grilles horaires associées à ces diplômes.

Les documents sont mis en ligne à partir du 14 janvier 2022 pour une consultation dans les établissements jusqu'au 15 février 2022.

Ils sont accessibles sur le site Chlorofil.fr, à la rubrique BTSA – réforme des BTSA – rénovations en cours.

Ils sont téléchargeables au format PDF lisible avec le logiciel Acrobat Reader. Les équipes et/ou les enseignants sont invités à transmettre leurs remarques jusqu'au 15 février 2022 par courrier électronique, à l'adresse suivante : [renovations-btsa.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:renovations-btsa.dger@agriculture.gouv.fr)

Plusieurs consultations sur les BTSA allant être prochainement en cours, les équipes sont invitées à intituler leur mail : « rénovation spécialité *intitulé à renseigner* – établissement XXX ».

Les suggestions et questions seront traitées par les services de la DGER concernés.

La Directrice générale  
de l'enseignement et de la recherche

Valérie BADUEL